

RÉGULARISATION DE L'UNITÉ TECHNIQUE D'ASSAINISSEMENT DE COURCELLES-LES-LENS
SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE COURCELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON,
LEFOREST ET NOYELLES-GODAUT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 18 novembre 2016, une enquête publique relative à la régularisation de l'unité technique d'assainissement de COURCELLES-LES-LENS, aura lieu pendant 32 jours consécutifs, du vendredi 23 décembre 2016 au lundi 23 janvier 2017 inclus, sur le territoire des communes de COURCELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON, LEFOREST et NOYELLES-GODAUT. Cette enquête portera sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau et présentée par la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin.

Monsieur Patrick GABRIEL, directeur général adjoint des services « citoyenneté – relations publiques » à la mairie de Villeneuve d'Ascq, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

En cas d'empêchement de Monsieur GABRIEL, la conduite de cette enquête sera confiée à Madame Jacqueline HUART, directrice d'un institut médico-éducatif, retraitée, commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment une étude d'impact et un avis de l'Autorité environnementale daté du 9 mai 2016, en mairies de COURCELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON, LEFOREST et NOYELLES-GODAUT, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, en mairie de COURCELLES-LES-LENS (Rue des Poilus – 62 970).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations :

- le vendredi 23 décembre 2016 de 9h00 à 12h00, en mairie de COURCELLES-LES-LENS ;
- le lundi 2 janvier 2017 de 9h00 à 12h00, en mairie d'EVIN-MALMAISON ;
- le samedi 14 janvier 2017 de 9h00 à 12h00, en mairie de LEFOREST ;
- le jeudi 19 janvier 2017 de 14h00 à 17h00, en mairie de NOYELLES-GODAUT ;
- le lundi 23 janvier 2017 de 14h00 à 17h00, en mairie de COURCELLES-LES-LENS.

Toutes informations sur le projet pourront être demandées à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin / Direction de l'Eau – Service Études et Programmes / 242 boulevard Schweitzer – BP 129 – 62 253 HÉNIN-BEAUMONT Cedex / Tél : 03 21 79 13 79.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de quinze jours, à compter de la réception du mémoire en réponse du responsable du projet ou de l'expiration du délai imparti à ce dernier, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairies de COURCELLES-LES-LENS, EVIN-MALMAISON, LEFOREST et NOYELLES-GODAUT ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau ».

Toute personne physique ou morale intéressée pourra demander communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DPI-BPUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, la Préfète du Pas-de-Calais statuera par arrêté sur la demande d'autorisation formulée au titre de la loi sur l'eau.